

Mme et Mr Lavenant Olivier et Maud
Kermur
22530 MUR DE BRETAGNE

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de la RN 164 sur le secteur de Mur de Bretagne, nous apportons par ce mail nos observations et remarques.

Nous sommes riverains de la Nationale, et le projet rapproche la route de notre habitation. Nous notons dans les études une hausse sensible du niveau de bruit perçu chez nous : 7 db . soit un niveau après projet de 56 db.... et nous remarquons surtout qu'aucun ouvrage n'est prévu pour limiter ce désagrément.

Nous réclamons donc un talus antibruit sur la partie nord du tracé entre le boviduc et la D 767. le volume de déblai est disponible sur le chantier puisque le projet fait état de surplus conséquents.

Nous sommes exploitants agricoles sur les terres traversées par le projet et sommes une des exploitations les plus impactées.

Nous souhaitons un aménagement foncier global pour permettre à tous les exploitants touchés, non seulement de retrouver la surface perdue, mais aussi d'améliorer la structure de leurs exploitations pour une meilleure rationalité dans leurs déplacements, et dans leur travail (ceci concernera aussi les exploitants non touchés directement). Cela permettra de conforter le secteur productif agricole, basé sur l'élevage, essentiel dans le centre Bretagne, pour l'emploi et l'aménagement du territoire.

De même, est il possible de resserrer contre la 2*2 voies, la route de desserte qui mènera à St Gilles vieux Marché et la vallée de Poulancre, pour limiter l'impact sur le foncier agricole, et éviter ainsi des terre-pleins perdus entre les routes. Si ces espaces sont pensés pour replanter les besoins de compensations bocagères, il existe certainement des terres plus indiquées à cela.

En lien avec mon activité, et sur un plan plus précis, je vous demande de **déplacer l'accès du chemin d'exploitation descendant de Kermur**, et donnant sur le nord de l'échangeur ouest. Un accès sur la route de desserte, ou sur la route de Bizidel-Tarabuste serait suffisant. L'accès de mon exploitation se fait par la RD 767. Ce chemin n'est qu'un chemin communal d'accès aux parcelles et ne justifie en aucun cas une entrée sur un échangeur tel que celui ci. Le risque d'erreur pour entrer sur la 4 voies est réel et bien des visites inopportunes seraient évitées ainsi.

Enfin, nous remarquons dans l'étude environnementale, un intérêt notable pour l'impact écologique du projet. Entre autres sur les nidifications des oiseaux protégés et/ ou menacés. Dans ce cas je m'étonne des manquements sur les observations, et plus précisément sur le Faucon crécerelle. Je vous signale donc la présence d'un nid de Faucons sur le site de Kermur. Nid occupé tous les ans depuis 2012, et procurant 2 à 3 petits chaque printemps. Ce nid est situé sur le pignon sud-ouest de

notre habitation , et leur aire de vie tourne autour du verger attenant, soit à une distance très proche du projet (environ 50 m).

Des mesures sont-elles envisagées pour protéger/pérenniser l'habitat et la zone de reproduction de cette espèce "quasi-menacée" (comme indiqué dans l'étude)?

Vous trouverez en pièce jointe une photo attestant de la présence d'un couple avec au moins trois petits, qui date de juin 2015.

En espérant que vous prendrez en compte nos remarques,

Cordialement,

Olivier et Maud Lavenant

